



Négociation rupture conventionnelle, ETAM expatrié

Par **titi798**, le **12/02/2019** à **12:06**

Je suis expatrié au Cameroun pour une entreprise du BTP Française depuis juillet 2013. Je suis actuellement chef d'atelier depuis février 2018 après avoir été chef mécanicien. J'occupe cependant un vrai poste de chef d'atelier depuis le 01 04 2016, soit 20 mois sans reconnaissance. Je suis ETAM position F depuis mon arrivée dans l'entreprise (pas d'évolution) ; mon salaire brut est de 2520 Euros sur 13 mois (il a été augmenté en février 2018 de 140 Euros). A cela s'ajoute la prime d'expatriation de 30% + des indemnités de vie locale de 1520 Euros car je suis en famille au Cameroun. J'ai 5,5 jours de CP calendaire par mois ; 1 voyage aller retour par an vers la France pour toute la famille est pris en charge par la société. La rémunération France est forfaitaire et calculée sur la base d'une année complète d'activité, selon le temps de travail effectif. Les horaires de travail sont de 7h à 18h (minimum, sans temps de route) du lundi au samedi inclus. Il est parfois nécessaire d'y aller le dimanche, qui n'est pas pointé. Nous avons 1 week end par mois du vendredi midi au lundi matin. Sur les feuilles de paies, les samedis ne sont pas pointés. En tant que chef d'atelier, je gère 35 personnes. Un nouveau directeur de territoire est arrivé en Décembre 2017 ; il a recruté beaucoup de personnes ayant déjà travaillé sous ses ordres, créant un « clan » et poussant les anciens vers la sortie. Les conditions d'embauche et de traitement entre même poste ne sont pas respectées (statut, salaire, formation, horaires de travail, avantages), il y a clairement des "passes droits". La charge de travail augmente (plus de procédures, efficacité de certains services défaillant) et la pression aussi. Il y a de moins en moins de communication et de coordination entre les différents services. Mes évaluations de fin d'année sont bonnes. Je n'ai jamais eu de sanctions ni d'altercations, ma conduite a, je pense, toujours été exemplaire. Mon objectif est de rentrer vivre en famille en France avant qu'il y ai une véritable cassure familiale liée à ces conditions de vie. Je souhaite une rupture de contrat à l'amiable sans conflit mais en ayant des moyens de pression, notamment au niveau de mon statut, des horaires et conditions de travail afin de justifier d'une certaine

indemnité.

Par **morobar**, le **12/02/2019** à **14:32**

Bonjour,

Vous souhaitez, mais qu'en pense l'employeur ?

C'est une question à poser (oralement) en inventant ou non une excuse selon la valeur de vos moyens de pression que j'estime pas loin du Zéro farhenheit.

S'il accepte restera à négocier outre une indemnisation, la valeur du déménagement ainsi que les billets de retour, même si vous restez sur place.